

Giromagny

Un stand d'information et une marche pour Octobre rose

Dans le cadre d'Octobre rose, la Ville de Giromagny organise une journée dédiée à la prévention et à la solidarité, en partenariat avec la Communauté de communes des Vosges du Sud et le Club vosgien, samedi 17 octobre.

De 9 h à 12 h, le marché hebdomadaire accueillera un stand de sensibilisation au dépistage. Des professionnels de la maison de santé seront présents pour informer et conseiller le public. Un buste de palpation mammaire sera à disposition pour se familiariser avec les gestes d'autopalpation. Une occasion d'échanger librement, de poser ses questions et d'en savoir plus sur l'importance du dépistage précoce du cancer du sein.

À 10 h, une marche solidaire partira au départ du centre socioculturel. Deux parcours



Le buste de palpation mammaire est conçu pour s'entraîner aux gestes de l'autopalpation du sein. Photo Olivier Schnoebelen

seront au choix, pour tous les niveaux: la Boucle du Cardinal (5 km) ou le Circuit des Brimbelles (9 km). Marcheurs confirmés ou simples promeneurs, chacun peut participer à son rythme.

Cette journée est ouverte à toutes et à tous, en famille ou entre amis.

Grosnagny • Reprise des activités du club Bon Accueil

Après un arrêt de ses réunions depuis presque deux ans, le club Bon Accueil reprendra ses activités tous les derniers mardis du mois de 14 h à 17 h au centre de loisirs à Grosnagny. Prises en charge par François Heck, ces rencontres seront des moments de convivialité, d'échanges et de jeux de société ouvertes à tous, villageois ou pas. L'après-midi se termine par un goûter. L'adhésion à l'association Le Fayé est de 5 € et une participation de 2 € est demandée à chaque séance.

Giromagny

À deux jours du départ du Belfor Trail, les bénévoles sont prêts

Le Belfor Trail fait son grand retour ce dimanche 18 octobre, avec en prime une toute nouvelle course. Territoire Sport Nature raconte les aléas avec lesquels l'association doit composer les jours précédant le départ, et détaille la fine organisation et l'engagement de l'équipe des 150 bénévoles qu'elle s'apprête à accueillir.

Le Belfor Trail, devenu au fil des années un incontournable dans le pays sous-vosgien, revient ce dimanche 18 octobre pour sa 15^e édition. Deux semaines plus tôt, Jean-Pierre Roberti, ancien traileur et responsable de la communication de Territoire Sport Nature - l'association qui l'organise -, était déjà convaincu qu'en termes d'inscriptions, ils « feraient le plein ».

Un « plein » qui représentera 2 000 coureurs, répartis sur cinq parcours chronométrés: le Belfor Trail (57 km, 3 300 m D +), le Girotrail (38 km, 1 950 D +), la Savoureuse (13 km, 650 km D +), la Collégienne (3 km, 80 m D +) réservée aux collégiens, et un tout nouveau en date, la Gentiane (21 km, 1 000 D +).

L'engouement rencontré est

le même que l'an passé, selon l'ancien traileur. « Les coureurs prennent cela dit plus leur temps pour s'inscrire. Certains regrettent de ne pas l'avoir fait à temps [certaines courses sont déjà complètes, NDLR] et jouent sur l'émotionnel: un monsieur me disait par exemple que son père était inscrit, pas lui, et que ça aurait été la première fois qu'ils auraient couru ensemble », raconte-t-il, embêté.

« On est sur le pont en permanence »

Un élément avec lequel l'association doit aussi composer pour penser les ravitaillements. Ça, et des parcours qui peuvent changer au dernier moment, comme l'an passé: « On a dû les modifier une semaine avant, comme ça allait chasser. Et puis les massifs vivent, et la météo fluctue. On est sur le pont en permanence. »

Ce qui n'empêche pas l'équipe de 150 bénévoles d'être parée, comme à chaque édition. Dès 5 h 45 ce dimanche, une équipe se chargera de distribuer les derniers dossards. Derrière les vestiaires, une autre fonctionnera à la manière des « trois huit de l'usine Peu-



Le Belfor Trail peut accueillir jusqu'à 2000 coureurs. Photo d'archives Alexandre Baehr

geot », image le sportif.

Une médecin traileuse sera, et ce pour la troisième fois, « à la tête d'une armada d'une quarantaine de secouristes ». Et bien sûr, en fin de course, les serre-files qui connaissent les parcours, « théâtre de leurs entraînements », comme leur poche.

Ce trail est l'une des courses les moins chères de France (près de deux fois moins que la moyenne nationale), d'après Jean-Pierre Roberti. Malgré ces tarifs, il indique que l'association met les moyens pour remercier ses bénévoles: « on n'est rien sans eux ».

• **Roxanne Machecourt**

ANNONCES LÉGALES

Avis publics

Concertation débat public
Avis au Public

La Communauté de Communes des Vosges du Sud informe d'une participation du public par voie électronique (PPVE) pour un projet soumis à évaluation environnementale (Article L.123-19 du Code de l'Environnement)

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Brasserie - Lachapelle-sous-Rougemont
La Communauté de Communes des Vosges du Sud, compétente en matière de développement économique du territoire, a décidé de conforter l'armature économique communautaire par le projet d'extension de la zone d'activités de la Brasserie à Lachapelle-sous-Rougemont, visant à proposer une nouvelle offre foncière permettant d'accueillir des entreprises ainsi qu'une offre de services.

La procédure d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a été retenue pour la réalisation de ce projet à vocation économique. À ce titre, le projet a fait l'objet d'une concertation publique préalable associant les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées (article L.103-2 du Code de l'Urbanisme).

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vosges du Sud s'est prononcé sur le bilan de la concertation préalable lors de sa séance du 11 mars 2025, par la délibération n°12-2025. En raison de la nature et des caractéristiques du projet, le projet de la ZAC de la Brasserie - Lachapelle-sous-Rougemont a fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

En application des dispositions notamment de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, le projet de la ZAC de la Brasserie - Lachapelle-sous-Rougemont est soumis à la procédure de participation du public par voie électronique préalablement à l'approbation du dossier de création.

Le dossier soumis à cette procédure de participation du public par voie électronique se compose comme suit :

- La notice explicative sur la procédure de participation du public par voie électronique ;

- Le projet de dossier de création de la ZAC conformément à l'article R.311-2 du Code de l'Urbanisme, modifié à l'issue de la première participation du public, comprenant :

*Le rapport de présentation

*Le plan de situation

*Le plan de délimitation du périmètre de la zone

*Le régime de la zone au regard de la taxe d'aménagement

- L'étude d'impact environnemental, son résumé non technique et ses annexes ;

- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)

ainsi que le mémoire en réponse à cet avis ;

- La synthèse des avis recueillis dans le cadre de la première participation du public par voie électronique, menée du 22 janvier au 22 février 2026, publiée le 9 juillet 2026 sur le site internet de la Communauté de Communes des Vosges du Sud aboutissant à la décision de mener une deuxième procédure de participation du public par voie électronique ;

- L'étude de trafic ;

- La délibération n°79-2023 du 3 octobre 2023 portant lancement de la création de la ZAC de la Brasserie ;

- La délibération n°12-2025 du 11 mars 2025 approuvant le bilan de la concertation publique avec ledit bilan en annexe et autorisant l'engagement de la participation du public par voie électronique ;

- L'arrêté prescrivant la participation du public par voie électronique ;

- Le présent avis d'information portant sur la participation du public par voie électronique.

La procédure de participation se déroulera du lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 3 décembre 2026 à 17h00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de la participation, le public peut prendre connaissance de ces pièces sur le site internet de la Communauté de Communes des Vosges du Sud et faire part de ses observations et remarques :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : **direction@ccvosgesdusud.fr**, du 2 novembre 2026 à 8h00 jusqu'au 3 décembre 2026 à 17h00, en indiquant en objet : « Observations - projet ZAC Brasserie - Lachapelle-sous-Rougemont - Participation du Public par Voie Electronique ».

Les courriers électroniques transmis après la clôture de la participation du public ne pourront pas être pris en considération.

Un registre sera également disponible au siège de la Communauté de Communes des Vosges du Sud au 26 bis Grande Rue à Etueffont et à la Mairie de Lachapelle-sous-Rougemont au 29 rue du Général de Gaulle pour recueillir les observations, propositions et contre-propositions.

Le public peut demander la mise en consultation sur support papier. Cette demande doit se faire dans les conditions de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement (la demande doit être effectuée sur place, à l'accueil de la Communauté de Communes des Vosges du Sud au 26 bis Grande Rue à Etueffont ou à la Mairie de Lachapelle-sous-Rougemont au 29 rue du Général de Gaulle, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation).

Un accès gratuit au dossier mis en ligne sera garanti par la mise à disposition d'un poste informatique au siège de la Communauté de Communes des Vosges du Sud, à Etueffont, aux heures d'ouverture habituelles.

Les renseignements pertinents sur le projet et toute information complémentaire peuvent être obtenus auprès de Madame SCHMIDT, Directrice Générale Adjointe en charge du développement économique, à l'adresse électronique suivante :

direction@ccvosgesdusud.fr

À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le dossier de création de la ZAC pourra être approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

518477800



Lachapelle-sous-Rougemont • Une balade contre le cancer ce dimanche

L'association La Chapelloise de Lachapelle-sous-Rougemont organise le dimanche 18 octobre à 10 h une marche pour encourager les dépistages et récolter des fonds pour la recherche sur le cancer du sein, de la prostate et des testicules. Cette marche s'intitule « Rose et moustache ». L'association demande aux marcheurs de porter un vêtement rose ou une moustache, pourquoi pas les deux ! Au retour, le verre de l'amitié sera offert. Les départs et les arrivées s'effectueront depuis la salle des associations. Une boîte à dons sera disposée à la salle des associations et la somme récoltée sera envoyée à la fondation Gustave Roussy.

Lachapelle-sous-Chaux

240

240 brioches ont été vendues sur la commune au profit de l'Adapei. Trois bénévoles ont donné de leur temps pour cette action, qui permet de financer des projets favorisant l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et à la citoyenneté des personnes en situation de handicap mental ou psychique.